

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement 178-2021 remplaçant le Règlement relatif au stationnement 136-2014 – (RMH 330-2021). Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} mai 2021.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 15^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

Pour toute information :
450 265-3777 #222
jparadis@stpolicarpe.ca